

Arrondissement : LESPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

PROCÈS VERBAL Séance du 28 juin 2021

<u>Nombre de membres</u> L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement

<u>en exercice:</u> 11 convoquée le 23 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de Stéphane

POINEAU, Maire.

<u>Présents:</u> 9 <u>Sont présents:</u> Stéphane POINEAU, Marie-José CLIPET, Nathalie LEJARD,

Représentés: 1 Didier BERTHOLD, Julie FRIBOULET, Gérard PILLAULT, Christine PEREIRA,

Cloé HÉRAUD AUBENEAU, Gilles MÉDARD

Votants: 10 **Représentés:** David CHANTELOT par Stéphane POINEAU

Excuses:

Absents: Gilles AURIOL

Secrétaire de séance: Gilles MÉDARD

DE 2021 033 : FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES 2021 -

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Département alloue à la collectivité la somme de 7 096 € au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2021.

Monsieur le Maire propose les dépenses ci-après :

- Acquisition d'un camion :

SAS AGENCE DE L'AUTOMOBILE 19 265.26 € ht

Plan de financement :

Montant des dépenses TTC 23 067.76 €
FDAEC 2020 7 096.00 €
Autofinancement communal 15 971.76 €

Après concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes à la dépense telle que détaillée ci-dessus.

DE 2021 031 : DEMANDE DE SUBVENTION : SOUTIEN GLOBAL AUX PROJETS LOCAUX -

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un projet a été élaboré pour le réaménagement de place pour la rendre plus végétale et cadrer le stationnement et la circulation.

Une étude a été réalisée et des entrepreneurs ont été sollicités pour construire un projet adapté aux demandes de la collectivité.

Cette dépense a été provisionnée dans le budget primitif 2021.



Arrondissement : LESPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

Le montant de ce projet s'élève à 12 303.54 € HT, réparti comme suit :

- Location de mini-pelle (entreprise CLS)	2 265.00 €
- Terre végétale et calcaire (entreprise COURRIAN)	850.00€
- Végétaux : arbres, fleurs (Pépinières DOMENS)	6 593.64 €
- Peinture de la grille (UNIKALO)	256.15 €
- Equipements : poubelles, barrières(ADEQUAT)	2 338.75 €

Monsieur le Maire informe les conseillers que ce projet peut être subventionné par le Conseil Départemental au titre du "soutien global aux projets locaux", avec un taux de subvention se situant entre 10% et 50% du montant HT.

Il propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental sur la base du plan de financement suivant :

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE							
DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)					
montant des travaux	12 303.54 €	Subvention du CD	6 151.77 €	50%			
		Autofinancement communal	6 151.77 €				
TOTAL	12 303.54 €		12 303.54	I€			

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental, **dit** que les crédits sont inscrits au budget,

charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente.

DE 2021 034 : DEMANDE DE SUBVENTION : ÉTUDES GÉNÉRALES -

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un règlement de voirie doit être mis en place dans la commune. Pour cela la commune doit faire appel à un géomètre afin d'établir un classement de la voirie communale et mise en place d'un alignement de voirie.

Des devis ont été demandés à deux études de géomètre :

- Parallèle 45 : 13 100.00 € HT
 - Géomètre Martin : 9 215.00 € HT

L'étude de géomètre Martin a déjà travaillé sur la commune pour des relevés topographiques. Le Conseil Municipal décide de valider le devis de l'étude Martin.



Arrondissement : LESPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

Monsieur le Maire informe les conseillers que ce projet peut être subventionné par le Conseil Départemental au titre des "études générales", avec un taux de subvention de 65% du montant HT.

Il propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental sur la base du plan de financement suivant .

ÉTUDES GÉNÉRALES						
DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)				
montant de l'étude	9 215.00 €	Subvention du CD	5 989.75€	65%		
		Autofinancement communal	3 225.25 €			
TOTAL	9 215.00 €		9 215.00	€		

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

valide le devis de l'étude de géomètre MARTIN,

approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental, dit que les crédits sont inscrits au budget,

charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente.

DE 2021 029 : CONVENTION AVEC LA POSTE POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE -

Monsieur le Maire informe les conseillers que La Poste a demandé à la collectivité de se prononcer sur le renouvellement de la convention pour l'agence postale communale.

Après discussions, le conseil municipal **décide, à l'unanimité** des membres présents et représentés

de renouveler la convention avec la Poste pour une durée de 9 ans,

de fixer les horaires d'ouverture à 15 heures hebdomadaires

de charger Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la présente.

DE 2021 030 : GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRES -

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'actuellement les agents de la collectivité ne bénéficient d'aucune participation financière de la collectivité pour la Garantie Maintien de Salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident.

Les conseillers proposent une participation à hauteur de 60% de la cotisation mensuelle par agent et demandent à Monsieur le Maire d'envoyer un projet de délibération en ce sens au Comité Technique du Centre de Gestion de la Gironde.



Arrondissement : LESPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

DE 2021 032 : APPEL À PROJET RÉLISIENCE / RISQUE -

Monsieur le Maire informe le conseil de l'Appel à Projet "Innovation et résilience des territoires face aux risques" lancé par le Conseil Départemental.

Ce dispositif concerne une aide du Département pour des dépenses d'investissement en matière de sécurité face aux risques naturels, technologiques ou autres.

Notre commune étant concernée par les risques naturels d'inondation et les risques technologiques dûs à la centrale du Blayais, Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier auprès du Département. L'aide peut s'élever à 80% du montant des dépenses HT.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à se rapprocher des services du Conseil Départemental et le charge d'effectuer les démarches en amont du chiffrage du projet et de la demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES -

- Les réunions informelles du lundi soir seront supendues le temps des vacances d'été. Dernière réunion : 5 juillet - reprise des réunions : 6 septembre.
- Madame CLIPET explique qu'après discussion avec Monsieur CHANTELOT, ils aimeraient organiser des rencontres avec les nouveaux habitants. Les conseillers feront le tour du village à leur rencontre s'ils ne se sont pas présentés en mairie.
- Gérard PILLAULT informe les conseillers qu'il a rencontré la fille de Monsieur MORIAU (Dominique SORLUT). Elle souhaite vendre les terrains et propriétés appartenant à ses parents.
- Certaines parcelles dans le bourg (F43 et 76) pourraient intéresser la collectivité pour y installer des micro-stations ou des box à louer.
- Monsieur le Maire rédigera un courrier à l'attention de Madame SORLUT en détaillant les parcelles concernées.
- Il est demandé à Monsieur le Maire de se renseigner pour fixer un tarif de location pour le camion (avec chauffeur).
- Installer un panneau "baignade interdite" au Port pour dégager toute responsabilité de la mairie en cas d'accident.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.